

AVIS PUBLIC

BUDGET 2016

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

REQUESTS FOR MINOR EXEMPTIONS

Avis public est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de LaSalle, qui sera tenue le 5 octobre 2015 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle, conformément au règlement sur les dérogations mineures 2101, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures aux dispositions du règlement de zonage 2098 concernant les immeubles suivants :

Public notice is given that at an ordinary session of LaSalle Borough Council to be held at 7:30 p.m. on October 5, 2015, in the Council Room, 55, avenue Dupras in LaSalle, pursuant to minor exemptions bylaw 2101, Council will render a decision on applications for minor exemptions from the provisions of zoning bylaw 2098 for the following immovables :

**1. 8585, terrasse Champlain
 Antennes commerciales sur le toit**

**1. 8585, terrasse Champlain
 Commercial antennas on a roof**

Cette demande vise à permettre l'installation de 6 antennes commerciales variant entre 2 et 3.8 m sur la partie avant d'un toit plat avec un recul de moins d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport aux façades donnant sur la voie publique, alors que selon l'article 5.5.9.2.5 e) et g) du règlement de zonage, le nombre maximal d'antennes pouvant être installé sur un toit est de un pour les antennes de plus de 2 m de hauteur et elle doit être installée sur la partie ou la moitié arrière d'un toit plat et respecter un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique.

This request for a minor exemption is to allow the installation of six commercial antennas of 2 and 3.8 m on the front of a flat roof with a decline of less than one time the height of the antenna relative to the facades overlooking the public road, while according to article 5.5.9.2.5 e) and g) of the zoning bylaw, the maximum number of antennas that can be installed on a roof is one for an antenna over 2 m high and must be installed on the party or the back half of a flat roof and respect a minimum follow once the antenna height relative to all façades overlooking a highway.

**2. 1050, boulevard Shevchenko
 Espaces de stationnement
 2^e publication - allées de circulation**

**2. 1050, boulevard Shevchenko
 Parking spaces
 2nd publication - traffic lanes**

Cette demande de dérogation mineure vise à permettre le réaménagement d'un stationnement sans bordure de béton ou autres matériaux pour entourer les espaces de stationnement, avec une bande de verdure de 1 m en cour avant, aucun espace en cour latérale et une largeur d'allées de circulation de 4,5 et 5,71 m alors que selon les articles 5.3.7.f), 6.4.3.2, 6.4.5.1.2 et 5.3.7.h) du règlement de zonage tout stationnement de plus de 100 m² doit être entouré d'une bordure, d'une bande de verdure de 3 m en cour avant, d'un espace de 1,5 m le long des lignes latérales et arrières et une allée de circulation à sens unique doit avoir une largeur de 5,5 m et 6 m.

This request for a minor exemption is to allow the reconfiguration of parking facilities without any border made of concrete or other materials to surround the parking spaces, with a one-metre strip of greenery in the front yard, no space in the side yard and a width for the traffic aisle of 4.5 and 5.71 m., while according to articles 5.3.7.f), 6.4.3.2, 6.4.5.1.2 and 5.3.7.h) of the zoning bylaw, all parking facilities over 100 m² must be surrounded by a border, a grassy strip of 3 m. in the front yard, a space of 1.5 m. along the lateral and rear lines and one-way traffic lane must have a width of 5.5 m and 6 m.

Lors de cette séance tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures.

At this regular session any interested person may be heard by council with regard to the applications of the said minor exemptions.

DONNÉ À LASALLE, ce 17 septembre 2015.

GIVEN AT LASALLE on September 17, 2015.

Chantal Gagnon
 Secrétaire d'arrondissement substitut

Chantal Gagnon
 Secrétaire d'arrondissement substitut